



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2022_50602_0005

A Marseille, le 05/08/2022

Direction :

DAVEU – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : CONSTRUCTION D'UN HANGAR - CIS DU BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MALPASSE - avenue Raimu 13014 Marseille - LOT CHARPENTE - BARDAGE – SERRURERIE.

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 2, posée le 04/08/2022 :

concernant la cloison intermédiaire intérieure, serait-il possible d'avoir plus d'information à ce sujet comme la superficie, l'emplacement. Y aurait-il des plans architecte pour cette consultation?

Réponse 2, transmise le 05/08/2022 :

En effet, les plans architectes ont été omis dans le DCE. Vous les trouverez en pièces jointes. La cloison est dessinée sur les plans.

Question 1, posée le 04/08/2022 :

Pouvons-nous optimiser le poids de la charpente donné par le BET. En effet, nous pensons pouvoir fortement optimiser cette structure et donc diminuer le prix.

Réponse 1, transmise le 05/08/2022 :

Le poids et le dimensionnement donné par le BET dans sa une note de calcul n'est en aucun cas une étude d'exécution. Il appartient à l'entreprise de produire sa propre étude complète et les plans d'exécution devront être validés par le Bureau de Contrôle et le Maître d'œuvre. Ces études devront respecter l'ensemble des normes.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 05/08/2022, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- 2 plans architecte ont été ajoutés.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte ces documents dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée en entraînant l'irrégularité de l'offre.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 08/09/2022 à 16h00 est maintenue.